

**Conseil Municipal****DÉLIBÉRATION****-30-23-****Séance du 9 juin 2023**

Le vendredi 9 juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint au maire, représentant Monsieur le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 31 mai 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

Représentés : Michel PEDERENCINO (par Jean-Luc VANDENBEUCK), Vincent JEANMOUGIN (par Henri DAZIN), Catherine PARENT (par Pauline CANVA), Audrey MELONI (par Eric DESENCLOS),

Secrétaire : Murielle BERNARD

Tarifs ALSH ados à la demi-journée

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK donne la parole à Madame Evelyne COYAUX.

Madame Evelyne COYAUX explique que le tarif du centre aéré est calculé sur la base du quotient familial de la CAF.

La commune adhère depuis 2013 au dispositif mis en place par la CAF DU NORD en signant une convention LEA (LOISIRS EQUITABLES ACCESSIBLES).

TARIFS ALSH 2023 FERINOIS 3/13 ans

QUOTIENT FAMILIAL	TOTAL
	prix à la Semaine
0-369 €	27,00€
370€-500€	35,00€
500€-700€	40,00€
> 700€	44,00€

TARIFS ALSH 2023 EXTERIEURS 3/13 ans

QUOTIENT FAMILIAL	TOTAL
	Prix à la semaine
0-369 €	33,00€
370€-500€	40,00€
500€-700€	46,00€
> 700€	55,00€

Sur la base de ces tarifs, Madame Evelyne COYAUX propose un tarif pour les ados à la demi-journée et selon le coefficient familial comme suit :

TARIFS 2023 ALSH ADOS à la demi-journée
14/17 ans Férisois

QUOTIENT FAMILIAL	TOTAL
	prix à la semaine
0-369 €	15,25€
370€-500€	19,75€
500€-700€	22,50€
>700€	25,00€

TARIFS 2023 ALSH ADOS à la demi-journée
14/17 ans Extérieurs

QUOTIENT FAMILIAL	TOTAL
	prix à la semaine
0-369 €	21,00€
370€-500€	22,50€
500€-700€	29,00€
>700€	35,00€

Où l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

ACCEPTE

- La proposition de tarifs pour les ados

Ainsi délibéré,

Pour Le Maire empêché

Jean-Luc VANDENBEUCK
Adjoint au maire



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

